

VOLET GOUVERNANCE OMIDELTA

Financement : Ambassade des Pays-Bas, Fonds ANE OMIDELTA

Sélection d'une Agence de communication pour la Réalisation de divers films documentaires / publi reportage ou autres actions de visibilité

Appel d'Offres Ouvert National
(AON)/ AOO

Réf.N° 4.2.2 b

Mars2020

DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES POUR LA PASSATION DES MARCHES DE FOURNITURE DE PRESTATION POUR LA REALISATION DE DIVERS FILMS DOCUMENTAIRES / PUBLI REPORTAGE OU AUTRES ACTIONS DE VISIBILITE

CONTEXTE:

Dans le cadre de l'exécution du **Volet Gouvernance du Programme OmiDelta** financé par l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas à travers l'Organisation néerlandaise de développement (SNV Bénin), qui gère le Fonds "Acteurs Non Etatiques" du Programme, il est prévu qu'une partie des ressources servent à réaliser des actions de communication afin d'assurer la visibilité des activités mises en œuvre par le consortium PNE-Bénin, ALCRER ONG et Social Watch Bénin.

Selon le Plan de Passation de marchés (4.2.2 b), il est prévu de recruter une Agence de communication pour assurer le publi reportage, la réalisation de film documentaire de toutes les activités organisées par chacune des structures du consortium et nécessitant une couverture médiatique. Pour ce faire, la stratégie mise en place est de confier à l'Agence de communication toute la série des activités nécessitant une couverture médiatique à travers un contrat de prestation.

PRESENTATION DE L'APPEL D'OFFRES

I. CLAUSES ADMINISTRATIVES :

1. OBJET ET NATURE DU MARCHE

Le PNE-BENIN lance un Appel d'Offres Ouvert National pour la sélection d'une structure de **prestation** de service de communication pour la réalisation de divers films documentaires / publi reportage ou autres actions de visibilité.

2. LIEU D'EXECUTION

Le lieu d'exécution de ce marché est l'ensemble des lieux d'intervention du programme OmiDelta soit le Delta de l'Ouémé ainsi que la Basse et moyenne vallée de l'Ouémé. Les prestations du présent Dossier d'Appel d'offres, seront livrées sur les lieux de mise en œuvre des activités.

3. TYPE DU MARCHE

Le marché à concourir est constitué des prestations suivantes :

- Reportage vidéo;
- Couverture médiatique ;
- Invité de journal ;
- Conférence de presse.

4. DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution s'étale sur toute la durée du Volet Gouvernance du Programme OmiDelta à compter de la date de signature du contrat.

5. DELAI D'ENGAGEMENT

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de soixante (60) jours à compter de la date limite fixée pour le dépôt des plis (29 Mai 2020) à 17H00.

6. FORME DU MARCHE

Le marché à exécuter sera un marché à bordereau de prix unitaires en hors taxes (HT).

7. SOUMISSIONS

Les structures soumissionnaires introduiront leurs dossiers en langue française en 3 exemplaires dont un original et 2 copies conformes à l'original et marqués "ORIGINAL" ou "COPIE" selon le cas. Les exemplaires seront glissés dans une enveloppe dite "enveloppe intérieure" portant le nom et l'adresse de la société. Cette dernière sera glissée dans une enveloppe dite "enveloppe extérieure", portant la mention suivante :

PNE-BENIN / OMIDELTA "Appel d'offre supports de communication" " A n'ouvrir qu'en séance".

8. CONTENTIEUX

Les parties feront tous leurs efforts pour régler à l'amiable tous les différends ou litiges survenant entre eux au titre du marché. En cas d'échec du règlement à l'amiable du conflit, les parties feront recours aux juridictions compétentes habilitées dans la Ville de Cotonou au Bénin.

9. DOSSIER DE SOUMISSION

Le Dossier de soumission est composé des documents précisés au point 11 (Voir Clause 11).

10. MONNAIE DE LA SOUMISSION

Les offres seront libellées en Francs CFA aussi bien pour les prix unitaires que pour les sommes.

11. DOCUMENTS A REMETTRE PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Le soumissionnaire doit obligatoirement fournir et remplir les documents suivants :

1. Lettre de soumission dûment signée, datée et cachetée ;
2. Une photocopie du registre de commerce ;
3. Les catalogues et les prospectus décrivant les prestations de la structure ;
4. Au moins 3 attestations de bonne fin d'exécution dans le domaine communication ;
5. Le Relevé d'Identité Bancaire de la structure ;
6. Etre en règle vis-à-vis du fisc (Attestation fiscale 2020).

12. MODIFICATION ET RETRAIT DES OFFRES

Le soumissionnaire peut modifier ou retirer son offre, après l'avoir déposée, à condition qu'une notification de modification ou de retrait parvienne par écrit au Secrétariat Administratif du PNE-BENIN avant la date limite fixée pour le dépôt des offres (**29 Mai 2020**).

1. **Eclaircissement concernant l'offre** : Pour aider à examiner, à évaluer et à comparer les offres, le PNE-BENIN a toute la latitude de demander au soumissionnaire de donner des éclaircissements sur son offre. La demande d'éclaircissements sera faite par écrit et la réponse sera donnée aussi par écrit. Aucun changement de prix ne sera demandé, offert ou autorisé.

2. **Examen préliminaire** : Un comité mis en place examinera les offres pour déterminer si elles sont complètes, si les offres sont pour l'essentiel conformes au Dossier d'Appel d'Offres et recevables. L'absence ou la non-validité des Documents exigés au point 11 ci-avant, entraîne l'élimination de l'offre.

14. EVALUATION ET COMPARAISON DES OFFRES

1. Les critères de recevabilité de l'offre sont celles données à l'article 11.
2. Les conditions techniques sont : la conformité aux spécifications du présent DAO.
3. **Évaluation financière des offres** : Seules les offres reconnues conformes au Dossier d'Appel d'Offres à l'étape de l'analyse technique seront retenues pour l'analyse financière. Les erreurs éventuelles sont corrigées selon les critères ci-après :

a) Lorsque les prix unitaires accusent une différence entre le montant en chiffres et le montant en lettres, le montant en lettres fait foi.

b) Lorsqu'une anomalie sur le montant total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité est constatée, le prix unitaire cité fait foi. Si, toutefois, le PNE-BENIN estime qu'il s'agit d'une erreur grossière de virgule dans le prix unitaire, le montant total cité fait foi, et le prix unitaire est corrigé. Le montant figurant à la soumission est rectifié par le PNE-BENIN, conformément à la procédure décrite ci-dessus et avec le consentement du soumissionnaire, sera réputé comme engageant le soumissionnaire.

15. CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE.

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre aura été jugée conforme au Dossier d'Appel d'Offres après examen de tous les documents exigés et qui aura rempli toutes les conditions de critères de conformité du Dossier d'Appel d'Offres, ainsi que toutes les conditions relatives à l'avantage comparatif "**rapport qualité/prix**".

16. CARACTERE CONFIDENTIEL DE LA PROCEDURE

Aucune information relative à l'examen, aux éclaircissements, à l'évaluation, à la comparaison des offres, et aux recommandations relatives à l'attribution du marché ne pourra être divulguée aux soumissionnaires ou à toute personne étrangère à la procédure d'examen et d'évaluation, depuis l'ouverture des plis jusqu'à l'annonce de l'attribution du marché.

Toute tentative effectuée par un soumissionnaire pour influencer le PNE-BENIN au cours de la procédure d'examen, d'évaluation et de comparaison des offres et dans sa décision relative à l'attribution du marché conduira au rejet de l'offre de ce soumissionnaire.

17. DROIT RECONNU D'ACCEPTER OU DE REJETER TOUTE OFFRE

Nonobstant les dispositions de l'article 15, le PNE-BENIN se réserve le droit d'annuler la procédure d'appel d'offres et de rejeter l'ensemble des offres aussi longtemps qu'il n'a pas notifié l'attribution du marché, sans encourir pour autant une responsabilité quelconque à l'égard des soumissionnaires concernés, ni être tenu de les informer des raisons pour lesquelles il a rejeté leurs offres. Aucun soumissionnaire ne peut prétendre à une réclamation de quelque nature que ce soit du fait de l'annulation de la procédure d'appel d'offres.

18. NOTIFICATION DE L'ATTRIBUTION DU MARCHE

Avant l'expiration du délai de validité des offres, le PNE-BENIN notifiera par écrit à l'attributaire du marché que son offre a été retenue.

La notification de l'attribution du marché constituera l'étape de formation du marché.

ANNEXE : SPECIFICATIONS

LOT : Couverture médiatique

a) Caractéristiques:

Les prix unitaires à proposer doivent tenir compte des organes de presse suivants par catégorie :

N°	Designation	Caractéristique	Media/ Support	Quantité
1	Télévision	Reportage à diffuser dans le Journal TV Reportage de toute l'activité à mettre sous forme DVD Prise en charge des journalistes	ORTB, Canal 3, BWTV, DVD	2
2	Radio	Reportage à diffuser dans le Journal Radio Prise en charge des journalistes	ORTB, Capp fm, Océan fm, Radio Tokpa, Radio planète	5
3	Presse écrite	Article de 1/4 de page en page intérieure avec titre à la une Prise en charge des journalistes	La Nation ; Fraternité	2
4	Presse en ligne		La Nation ; BWTV	2
5	Reportage vidéo	45mn à 2 heures Tous frais compris	DVD	
6	Invité de journal	Invité au journal de 20 heures	ORTB	1

b) Liste des activités à couvrir

Activité	Code	Action à couvrir	Type de prestation	Types de canal de média	Quantité
Appuyer le renforcement du suivi alternatif du secteur EA par la société civile (animation du CANEA, rapport alternatif, interpellation et influence politique, séances de reddition des comptes aux niveaux national et déconcentré orientées sur les résultats du GSEA et de la Revue Annuelle EA)	A.1.2.2.b	Interpellations sur la gestion du SPE relayées par PNE	reportage de toute l'activité, réalisation d'article de presse écrite, et information Radio	2 TV, 5 Radio et 5 presses écrites	10 interpellations
	A.1.2.2.d	Café média			4 éditions de café média
Conduire une Action pilote de sécurisation et de suivi de l'utilisation des PEA privés dans une Commune du Delta de l'Ouémé	A.1.3.2. d	Communication à travers les média	couverture médiatique	Radio locale	5 Radio locales
Faire la promotion des solutions innovantes dans la gestion de l'eau (promotion de jeunes opérateurs de collecte et de traitement de données sur le SPE...)	A.1.3.3 d	Communication à travers les radios et presse écrite	Emissions radiophonique et article dans la presse écrite	Radio, presse écrite	5 Radios et 5 presses écrites

Faire le plaidoyer pour la mise en place et l'animation des espaces de concertation de gestion des RE	A.2.2.1 c	Actions de communication dans le cadre du plaidoyer	campagne médiatique avec TV, radio, presse écrite	TV, Radio et presse écrite	3
Atelier de clôture et capitalisation	A.4.3.3 b	Couverture médiatique	Couverture médiatique de la cérémonie de clôture	TV, radio, presse	1

c) Bordereau des prix unitaires

N°	Rubriques	Unité	Prix Unitaire en chiffres (FCFA)	Prix Unitaire en lettre (FCFA)
1	Télévision			
2	Radio			
3	Presse écrite			
4	Presse en ligne			
5	Invité de journal			

d) Cadre du devis estimatif

(En millier de FCFA - Hors Taxes)

N°	Rubriques	Quantité	Prix Unitaire	Montant en chiffres (FCFA)	Montant en lettre (FCFA)
1	Télévision	2			
2	Radio	5			
3	Presse écrite	2			
4	Presse en ligne	2			
5	Invité de journal	1			